

resider sur leur Réserve; et  
que vous devez vous conformer  
à l'avis qui vous a été  
donné, de quitter la dite  
Réserve.

Je suis, Monsieur  
Votre Obéissant Servant

**A. Menais**

Député du Ministre  
de l'Intérieur

Dept. of Indian & Northern Affairs, Letterbook, 8 March  
1875 - 22 May 1875, (R.G. 10, Volume 4393)

PUBLIC ARCHIVES  
ARCHIVES PUBLIQUES  
CANADA